



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des anciens combattants

ACVA



NUMÉRO 019



1^{re} SESSION



41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 7 février 2012

Président

M. Greg Kerr

Comité permanent des anciens combattants

Le mardi 7 février 2012

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. Greg Kerr (Nova-Ouest, PCC)): Bonjour, mesdames et messieurs. Nous accueillons aujourd'hui des représentants du ministère de la Défense nationale. Nous poursuivons notre étude sur les questions de santé et la prestation de services.

Je voudrais souhaiter la bienvenue au contre-amiral Andrew Smith, au brigadier-général Fred Bigelow et au colonel Gerry Blais. Je vous remercie de votre présence aujourd'hui. Nous avons hâte d'entendre vos exposés.

Je pense que vous connaissez la formule. Vous faites votre exposé, nous vous posons des questions, et tout le monde sera content. C'est ainsi que nous aimons procéder.

Nous allons terminer à 17 heures. Nous avons quelques affaires courantes à examiner.

Je crois que c'est vous qui allez commencer, général.

Merci. Soyez le bienvenu.

[Français]

Contre-amiral Andrew Smith (chef du personnel militaire, ministère de la Défense nationale): Monsieur le président, mesdames et messieurs membres du comité, bonjour.

C'est avec plaisir que nous sommes ici aujourd'hui pour discuter des divers programmes et politiques des Forces canadiennes qui facilitent la transition d'une carrière militaire à la vie civile. Je suis accompagné aujourd'hui du brigadier-général Fred Bigelow, directeur général, Services de soutien au personnel et aux familles, et du colonel Gerry Blais, directeur, gestion du soutien aux blessés.

Les Forces canadiennes sont conscientes du niveau d'engagement de leurs membres, de même que des exigences et défis uniques auxquels sont confrontés les militaires et leurs familles. Cette institution reconnaît également qu'afin d'être en mesure d'octroyer une transition en douceur de la vie militaire à la vie civile, elle se doit d'offrir, en temps opportun, aux membres de la force régulière, aux réservistes à temps plein et, dans certains cas, à leurs époux ou conjoints de fait de l'aide et du soutien afin de répondre à leurs besoins, et ce, en fonction de leur situation personnelle.

La dernière entrevue pour un emploi de certains membres remonte à plus de 20 ans. Certains autres seront confrontés à des obstacles inattendus et ils auront besoin de notre aide pour apprendre à les surmonter. Lors de cette transition, la gamme de besoins variera en fonction de la situation de chacun. Ainsi, le militaire qui quitte les Forces canadiennes en raison de contraintes médicales aura des besoins différents de ceux de celui ou celle qui quitte de leur plein gré pour retourner à la vie civile, ou encore de celui ou celle qui arrive à la fin de sa carrière militaire.

[Traduction]

On invite les personnes qui quittent la vie militaire pour prendre leur retraite ou pour entreprendre une deuxième carrière à assister aux séminaires du Service de préparation à une seconde carrière organisés par les Forces canadiennes et dans le cadre desquels ils recevront de l'aide et des conseils dans divers domaines, comme la planification financière et successorale, l'adaptation à leur nouvelle réalité et la préparation de leur curriculum vitae. Ils participeront également à une entrevue de transition tenue par Anciens Combattants Canada et pourront participer à son programme de transition de carrière.

Les programmes offerts à ceux qui quittent en raison de restrictions médicales à l'emploi sont plus complets, afin de répondre à leurs besoins particuliers. Le personnel des centres intégrés de soutien du personnel rencontre chacun des membres qui quittent les Forces afin d'établir avec eux un plan de transition. Ce plan comporte plusieurs volets et comprend des conseils et des commentaires des responsables de la gestion des cas des Forces canadiennes et d'Anciens Combattants Canada, des conseillers en réadaptation professionnelle du Régime d'assurance-revenu militaire et d'autres intervenants, au besoin.

Au lieu d'assister aux séminaires du Service de préparation à une seconde carrière, les militaires malades ou blessés qui quittent les Forces canadiennes sont plutôt invités à participer aux séminaires d'information sur la libération pour raisons médicales, qui portent sensiblement sur les mêmes sujets que ceux du Service de préparation à une seconde carrière, mais qui comprennent également des exposés mieux adaptés à leurs besoins particuliers. Les membres des familles sont également invités à assister aux réunions et aux séances d'information, puisque leur soutien et leur compréhension sont essentiels à la réussite de la transition.

D'ailleurs, les Forces canadiennes ont récemment annoncé l'établissement d'une nouvelle politique de transition à l'intention des militaires gravement malades ou blessés qui ont des besoins complexes. Elle leur permettra d'être maintenus en poste jusqu'à concurrence de trois ans pour qu'on réponde à leurs besoins et qu'on puisse garantir que toutes les dispositions de sécurité nécessaires sont en place afin que leur transition soit bien gérée, bien planifiée et qu'elle s'effectue en douceur.

Pour bon nombre de ces personnes, les prestations d'invalidité à long terme du Régime d'assurance-revenu militaire, ou RARM, sont la solution qui leur permettra de réussir leur transition vers la vie civile. Depuis 1969, les services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire sont responsables du Régime d'invalidité à long terme du gouvernement du Canada, lequel permet aux membres des Forces canadiennes de toucher des indemnités de remplacement du revenu allant jusqu'à 75 p. 100 de leur salaire avant leur libération, tout en ayant d'autres sources de revenus, comme le Régime de pensions du Canada, le Régime de pensions des Forces canadiennes, des revenus gagnés ou encore des prestations mensuelles d'invalidité versées en vertu de la Loi sur les pensions. Les services financiers sont le « premier payeur » des prestations mensuelles d'invalidité et des services de soutien financier et professionnel.

Le gouvernement du Canada verse la totalité des prestations d'invalidité à long terme du Régime d'assurance-revenu militaire en cas de maladie ou de blessure liée au service militaire. Il verse 85 p. 100 des prestations en cas de maladie ou de blessure qui n'est pas liée au service militaire, et le reste doit être assumé par le militaire.

● (1535)

[Français]

Si un militaire est libéré pour des raisons médicales, l'assurance invalidité prolongée du Régime d'assurance-revenu militaire — connu sous l'acronyme RARM — donne automatiquement droit à une période initiale de prestations de 24 mois. Si le militaire est libéré pour des raisons non médicales, il doit être considéré complètement invalide pour être admissible aux prestations.

Quand un militaire est libéré pour des raisons médicales ou non, s'il est déclaré complètement invalide, ses prestations peuvent se poursuivre jusqu'à ce qu'il ait 65 ans. Le Programme de réadaptation professionnelle, également géré par les services financiers du RARM, est une composante de l'assurance invalidité prolongée permettant aux membres d'occuper un emploi rémunéré au sein de la main-d'oeuvre civile. Ce programme est basé sur l'éducation et l'instruction reçues ainsi que sur les compétences et expériences acquises par le membre avant sa libération. Le membre peut commencer à toucher des prestations du programme de réadaptation professionnelle jusqu'à six mois avant d'être libéré.

Le Programme de réadaptation professionnelle pour militaires en service actif permet aux membres qui quittent les Forces canadiennes pour des raisons médicales de participer au programme de réadaptation professionnelle ou de profiter d'une occasion d'emploi dans le secteur privé jusqu'à six mois avant leur libération.

[Traduction]

Les Forces canadiennes aident activement les militaires qui quittent pour des raisons médicales dans leur recherche d'emploi. Le Programme d'aide à la transition consiste en un site Web sécurisé par mots de passe semblable à celui de Workopolis qui établit un lien entre les employeurs potentiels et les militaires libérés pour des raisons médicales. Environ 300 employeurs participent à ce programme.

Les employés qui travaillent pour le programme viennent en aide aux militaires qui souhaitent avoir accès au placement prioritaire au sein de la fonction publique. Même si les Forces canadiennes participent activement à la transition, elles continuent de chercher d'autres solutions pour aider tous les militaires qui réintègrent la vie civile à se trouver un emploi.

Une série d'initiatives, auxquelles participent des entreprises canadiennes, sont actuellement en cours afin de tirer profit des nombreuses qualités et compétences des militaires des Forces canadiennes, telles que le leadership, le sens de l'organisation, les compétences techniques et les compétences en communication, et de leur trouver un emploi valorisant qui leur offre des possibilités d'avancement et leur permet de s'épanouir sur le plan professionnel. La réingénierie et la modernisation des modes de prestation des services de transition sont ma priorité, en tant que Chef du personnel militaire, en ce qui concerne les soins offerts aux militaires malades ou blessés et le soutien à leurs familles.

[Français]

Les officiers supérieurs des Forces canadiennes vont continuer à faire tous les efforts possibles afin que la transition des militaires à la vie civile se fasse en douceur et sans heurts, tout en s'assurant que ces derniers disposent des outils nécessaires pour une transition fructueuse.

● (1540)

[Traduction]

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie beaucoup, amiral, de votre exposé très clair.

Nous allons maintenant laisser les membres du comité poser leurs questions.

Commençons par Mme Mathysen, de l'opposition officielle.

Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de votre présence, contre-amiral, et de votre exposé.

J'ai quelques questions à vous poser. D'abord, lorsqu'une personne quitte les forces armées, peut-elle apporter tous ses dossiers médicaux? Comment cela fonctionne-t-il? Comment pouvez-vous vous assurer que ces dossiers seront accessibles aux personnes qui quittent les forces armées?

Cam Andrew Smith: Je vais demander au colonel Blais. Il est le directeur de la Gestion de soutien aux blessés, et du point de vue de la prestation de services, il est pour moi l'un des liens, sinon le principal lien avec le ministère de Anciens Combattants. Il s'occupe de questions comme celle-ci tous les jours. Il est aussi le commandant de l'Unité interarmées de soutien au personnel, dont les 24 centres sont situés partout au pays. Je vais lui demander de répondre à cette question relative aux dossiers médicaux.

Colonel Gerry Blais (directeur, Gestion de soutien aux blessés, ministère de la Défense nationale): Lorsqu'une personne quitte les forces armées, ses dossiers personnels et médicaux sont envoyés à Archives Canada.

Toutefois, avant de partir, elle a le droit d'obtenir une copie de ses dossiers médicaux. Elle n'a qu'à en faire la demande. Nous veillons à ce que les personnes, surtout celles qui ont des problèmes de santé, reçoivent une copie de leur dossier médical par l'entremise du centre intégré de soutien au personnel, de sorte que lorsqu'elles consulteront leur fournisseur de soins dans la vie civile, elles pourront apporter leur dossier afin d'assurer la continuité des soins.

Mme Irene Mathysen: Merci.

Est-ce la même chose pour les réservistes quand ils quittent la vie militaire?

Col Gerry Blais: Non, pas dans la plupart des cas, car la majorité des réservistes, sauf ceux qui servent à temps plein, obtiennent des soins médicaux de fournisseurs de soins civils; par conséquent, les forces armées ne possèdent pas de dossier médical pour eux.

Mme Irene Mathysen: Merci.

On a abondamment discuté de la transition. Il y a beaucoup d'anciens combattants dans ma circonscription — des anciens combattants d'aujourd'hui et quelques-uns de la Seconde Guerre mondiale —, qui me parlent sans cesse d'une transition positive et en douceur. J'ai entendu dire qu'il est parfois très difficile pour les anciens combattants, surtout ceux d'aujourd'hui, qui ont servi dans des missions de maintien de la paix dans des points chauds du globe, de réintégrer la vie civile.

Quels services de soutien à la famille le MDN et ACC proposent-ils pendant le processus de transition? Pouvez-vous nous en donner quelques exemples?

Cam Andrew Smith: Certainement.

Je ne pourrai pas aborder la partie de votre question concernant le ministère des Anciens Combattants, mais nous avons des centres de ressources pour les familles des militaires dans chaque base et chaque escadre du pays, ainsi que dans les unités interarmées de soutien au personnel, où beaucoup de militaires libérés pour raisons médicales se rendent pour faciliter leur transition. Il y a un travailleur social, que l'on appelle un « officier de liaison pour les familles de militaires », dans chacun de ces centres intégrés de soutien au personnel; ces officiers de liaison ont le mandat précis de soutenir les familles et de leur faciliter les aspects de la transition afin d'aider le militaire.

De plus, les membres des familles peuvent assister aux séances d'information du Service de préparation à une seconde carrière, dont j'ai parlé dans ma déclaration préliminaire. Lors de ces séances, on aborde une foule de sujets, notamment la question des prestations, de la resocialisation et de la transition. Ces séances sont très bénéfiques pour les familles, et nous les encourageons à y assister.

Mme Irene Mathysen: À votre avis, faut-il en faire davantage pour améliorer ce soutien?

Je sais qu'à London, en Ontario, nous avons un système de soutien aux familles des militaires; on y fait toujours des collectes de fonds et on tente d'obtenir des ressources afin d'accomplir le travail. Que nous faudrait-il faire pour améliorer ce système et mieux soutenir les militaires et leur famille?

Cam Andrew Smith: Je consacre 20 millions de dollars par année aux centres de soutien pour les familles des militaires du pays. Ces centres sont aussi libres, en fonction de leur concept de gouvernance, de recueillir des fonds à leur guise afin de répondre à leurs besoins régionaux ou locaux. Je verse des fonds pour des services nationaux de base dans l'ensemble du pays; ce financement peut être complété par des fonds supplémentaires, selon les besoins régionaux ou locaux.

•(1545)

Le président: Merci beaucoup, madame Mathysen, et merci, amiral.

C'est maintenant au tour de M. Storseth, pour cinq minutes.

M. Brian Storseth (Westlock—St. Paul, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie de votre présence, messieurs. Il est très important que nous ayons la possibilité de discuter avec vous de ces questions.

Ma première question s'adresse au contre-amiral Smith.

Vous avez parlé des blessures ou maladies liées au service militaire et de la façon dont elles sont consignées dans le système de soins de santé et les dossiers. De toute évidence, cela s'est amélioré au cours des dernières années. Je me demande à quand cela remonte, car comme vous le savez sans doute mieux que moi, quand des gars sur le terrain sautent de l'arrière d'un camion et se blessent, ou que quelque chose du genre se produit, ils ne s'arrêtent pas nécessairement pour le consigner. Bon nombre de ces blessures à long terme ne sont pas consignées, parfois durant des années; cela devient ensuite difficile pour ces personnes d'avoir accès à des prestations ou de recevoir de l'aide pour guérir leur blessure.

Ce problème a-t-il été en bonne partie réglé ?

Cam Andrew Smith: Monsieur le président, c'est une excellente question; on nous en parle souvent.

Nous venons de terminer une série de 25 assemblées publiques qui visaient principalement à expliquer la nouvelle Charte des anciens combattants aux membres actifs des différentes régions du pays. C'est mon groupe qui a financé l'initiative, mais la plupart des exposés ont été présentés par des gens du ministère des Anciens combattants. On y a traité de questions comme la nécessité, d'abord et avant tout, de documenter les maladies contractées ou les blessures subies.

C'est toujours important de le rappeler aux militaires, car ils ont davantage à l'esprit la mission que nous leur confions. Comme ce fut l'approche privilégiée, nous avons collaboré étroitement avec nos collègues d'Anciens combattants Canada pour faire en sorte, dans les cas non documentés au cours de l'exercice ou du déploiement, que la personne blessée puisse le faire rétroactivement en faisant appel à des témoins qui étaient présents, ou en joignant une note de leur commandant attestant que la blessure s'est produite de telle ou telle manière, ce qui sera d'une grande utilité pour le ministère des Anciens combattants pour l'évaluation du dossier.

À mon avis, votre question porte essentiellement sur la nécessité pour les hommes et les femmes en situation d'entraînement ou de déploiement opérationnel de ne pas oublier qu'ils doivent documenter leurs maladies ou leurs blessures, et penser à long terme en s'assurant que leur dossier est complet pour le cas où ils auraient besoin des services d'Anciens combattants Canada. C'est davantage une campagne d'éducation et de sensibilisation, et je crois que nous sommes sur la bonne voie.

M. Brian Storseth: Merci.

Je vous félicite pour vos assemblées publiques. Avez-vous profité de ces occasions pour parler aux membres actifs des droits dont ils jouissent au retour d'un déploiement et des choses auxquelles ils peuvent s'attendre? Est-ce que les familles sont bien informées à ce propos?

J'ai par exemple dans ma circonscription la garnison d'Edmonton et la 4^e Escadre Cold Lake, et les militaires qui reviennent de déploiement doivent attendre un certain temps pour obtenir les services de réorientation dispensés au retour d'une mission. Il arrive malheureusement que certains militaires souffrant du trouble de stress post-traumatique soient un peu confus quant aux chevauchements entre les programmes et aux prestations auxquelles ils ont droit. Je pense qu'il serait très profitable de mieux renseigner nos militaires à ce sujet.

Cam Andrew Smith: Depuis quelques années, nous mettons à profit les enseignements tirés de l'Afghanistan.

D'abord et avant tout, lorsque des militaires quittent le théâtre des opérations, auparavant à Kandahar et maintenant à Kaboul, nous les emmenons à Chypre pour cinq jours de décompression dans un tiers lieu. Auparavant, ils rentraient directement à la maison en revenant de leur mission. Nous les dirigeons maintenant vers un endroit retiré de Chypre où ils ont droit à différentes séances d'information pour savoir mieux à quoi s'attendre, notamment pour ce qui est de la réintégration au sein de leur famille et de quelques-uns des problèmes avec lesquels ils pourraient devoir composer. Une partie de ces renseignements leur sont également communiqués avant leur déploiement.

Puis, de trois à six mois après leur retour à la maison, ils ont une séance de suivi obligatoire avec le personnel médical pour voir comment ils se portent. Ces mesures ont été instaurées à la suite des enseignements tirés de nos observations, et elles rapportent gros, surtout dans les cas de problèmes de santé mentale pour lesquels, il ne faut pas se le cacher, les hommes occidentaux ne sont pas toujours les premiers à demander de l'aide. Nous avons fait beaucoup de sensibilisation pour faire en sorte que les traumatismes mentaux soient considérés sur le même pied que les blessures physiques. C'est une autre campagne de sensibilisation qui commence à faire son chemin.

• (1550)

M. Brian Storseth: J'aimerais...

Le président: Merci, monsieur Storseth; vos cinq minutes sont écoulées.

Monsieur Casey, cinq minutes également.

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Bonjour messieurs. Merci pour votre exposé, contre-amiral Smith.

Vous avez parlé dans vos observations des Services de transition de carrière du ministère des Anciens combattants. Pourriez-vous nous en dire un peu plus long à ce sujet?

Cam Andrew Smith: À la suite de la mise en oeuvre de la Nouvelle Charte des anciens combattants en 2006, Anciens Combattants Canada a octroyé un contrat à une entreprise du nom de Right Management, si je ne m'abuse. Si j'ai bien compris, car ce n'est pas un programme de notre ministère, cette entreprise a le mandat d'aider tous les membres des Forces canadiennes à s'orienter vers une seconde carrière. C'est donc un marché de services confié à Right Management par Anciens Combattants Canada.

M. Sean Casey: Des travaux de recherche conjoints ont été menés par le ministère de la Défense nationale et celui des Anciens Combattants. Un rapport publié l'an dernier à la suite d'une enquête sur la transition vers la vie civile faisait état des niveaux de revenu après la libération des forces. Il indiquait que les membres des Forces canadiennes doivent généralement accuser une baisse de revenu. Cette diminution est encore plus prononcée pour les anciennes militaires.

Pourriez-vous nous dire, contre-amiral, quelles ont été les suites à ce rapport rendu public l'an dernier? Quelles mesures ont été prises par le ministère de la Défense nationale ou celui des Anciens Combattants, si vous êtes au courant, pour régler les problèmes relevés dans ce rapport?

Cam Andrew Smith: Vous parlez de l'étude sur la vie après le service qui a été réalisée conjointement par Anciens Combattants Canada, le MDN et Statistique Canada. Vous avez raison de dire qu'on y trouve certaines observations intéressantes concernant les niveaux de revenu à la suite du service militaire.

Les Forces canadiennes n'ont pas vraiment pris de mesures concrètes à l'égard de ce rapport, sinon de faire les constats nécessaires pour s'assurer que les militaires planifient proactivement leur retraite et n'attendent pas six mois avant l'échéance pour ce faire.

M. Sean Casey: À la lumière de votre réponse à ma première question au sujet des Services de transition de carrière du ministère des Anciens Combattants ainsi que de votre déclaration préliminaire, j'ai la forte impression qu'il existe de nombreux programmes et initiatives qui visent les mêmes objectifs. Devrait-on rationaliser le tout? Est-ce chose possible? N'empiétez-vous pas les uns sur les autres? Vos objectifs entrent-ils en conflit? Si on veut résumer le tout à une très simple question, y a-t-il possibilité d'amélioration?

Cam Andrew Smith: Jusqu'à maintenant, le programme d'aide à la transition que nous offrons au sein des Forces canadiennes a mis principalement l'accent sur l'assistance à offrir pour la transition vers la vie civile des militaires malades ou blessés, alors que les Services de transition de carrière d'Anciens Combattants Canada sont là pour aider tous les anciens militaires. On pourrait dire que l'un est inclus dans l'autre.

Pour ce qui est d'une collaboration plus étroite, je vous dirais que je copréside, avec le sous-ministre adjoint chargé de la prestation des services à Anciens Combattants Canada, le comité directeur ACC-MDN, une instance stratégique réunissant des cadres supérieurs. Nous nous réunissons deux ou trois fois par année. À chaque occasion, nous discutons des possibilités de synergie à exploiter et des améliorations qui pourraient être apportées à nos services. Ce sont les questions qui reviennent sans cesse au sein de ce comité.

M. Sean Casey: Est-ce que c'est M. Hillier qui copréside ce comité avec vous au nom d'Anciens Combattants Canada?

Cam Andrew Smith: C'est bien lui.

• (1555)

Le président: Il vous reste du temps pour une dernière question.

M. Sean Casey: J'ai terminé. Merci beaucoup.

Le président: Je crois que c'est au tour de M. Harris.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Merci, monsieur le président.

J'en suis à mes premières armes au sein de ce comité et je suis très honoré aujourd'hui d'être en présence de gens comme vous qui êtes aux commandes de nos forces armées. Je veux vous assurer que j'apprécie tout autant que mes collègues l'apport de nos forces militaires et de leurs têtes dirigeantes, dont vous faites partie. Merci pour votre présence aujourd'hui. C'est un privilège pour moi de pouvoir vous poser quelques questions sur votre gestion de nos forces.

J'ai aussi beaucoup apprécié vos explications.

J'ai quelques questions. Je sais que ces programmes sont conçus avec soin et mûrement réfléchis avant d'être mis en place. De quel genre de mesures de contrôle disposez-vous actuellement pour évaluer l'efficacité de ces programmes de façon permanente ou semestriellement, selon l'échéance choisie?

Cam Andrew Smith: L'unité interarmées de soutien du personnel, mise sur pied en 2009, est commandée par le colonel Blais, à ma droite. Elle dispose d'une série de mesures de rendement que nous continuons de développer, de mettre en oeuvre, de suivre et de surveiller afin d'évaluer l'efficacité des divers services de soutien offerts par les CISP. Ces derniers servent essentiellement de guichet unique, fournissant des services financiers assistés, du conditionnement physique adapté et d'autres services. Des employés d'Anciens combattants Canada travaillent dans chacun d'entre eux. Nous vérifions régulièrement les services qui y sont dispensés pour vérifier si nous comblons les besoins de manière efficace.

M. Richard Harris: Merci.

Réussissez-vous bien? Quel taux de satisfaction le programme récolte-t-il actuellement?

J'aimerais également savoir dans quelle mesure vous pouvez modifier le programme, qu'il s'agisse des opérations ou de l'initiative au complet, pour qu'il offre l'aide de haut niveau prévue au départ?

Cam Andrew Smith: Pour ce qui est de notre taux de réussite, le nombre de clients n'a cessé d'augmenter depuis l'instauration des CISP en 2009. Il est rassurant de savoir que les gens se sentent suffisamment à l'aise pour réclamer l'aide dont ils ont besoin, qu'ils soient malades ou blessés. Dans certaines régions ou quelques centres du pays, la demande peut être phénoménale. Cet achalandage montre, selon moi, que nous sommes bien connus et représentons une source crédible d'aide.

Pour ce qui est de la modification du programme, je dirais que les Forces armées canadiennes se distinguent par leur capacité à apprendre et à s'améliorer continuellement. Si des changements et des amendements s'imposent, nous agissons régulièrement, notamment si le colonel Blais, qui dirige l'UISP, doit modifier les programmes.

M. Richard Harris: Je m'en réjouis. Je sais que certaines unités de notre gouvernement peuvent parfois s'embourber dans la bureaucratie, ce qui fait qu'il est difficile d'apporter des changements en temps opportun. Mais je présumais déjà que l'armée serait différente.

Cam Andrew Smith: Dans l'armée, cette approche s'appelle le commandement de mission. Nous donnons aux personnes des tâches avec les ressources nécessaires à leur accomplissement et la souplesse qu'il faut pour mettre les initiatives en oeuvre et agir de manière à atteindre l'objectif. Cette façon de faire fait partie intégrante du leadership militaire.

M. Richard Harris: C'est formidable. Merci beaucoup.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Merci.

Nous passerons à notre prochain intervenant, M. Hyer.

M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, NPD): Merci beaucoup.

Contre-amiral, j'ai une question à vous poser. Je suis le député de Thunder Bay, où se trouvent des unités de réserve. Je n'entends pas par là qu'elles sont inactives; au contraire, certains réservistes ont été tués ou blessés au cours de missions de maintien de la paix en Afghanistan. Ces bases constituent donc une partie substantielle et importante de notre ville.

J'aimerais savoir en quoi la transition d'une carrière militaire à la vie civile et les diverses prestations dont nous avez parlé, au sujet desquelles nous en apprendrons davantage plus tard, diffèrent entre les membres des Forces régulières et les réservistes des Forces

armées canadiennes, si toutefois elles diffèrent. Existe-t-il des différences? Si oui, quelles sont-elles?

• (1600)

Cam Andrew Smith: Vous vous souviendrez que dans mon exposé, j'ai indiqué que les services de transition sont offerts tant aux membres des Forces régulières qu'aux réservistes à temps plein. Je demanderai au colonel Blais d'entrer davantage dans les détails, mais la situation est différente pour les réservistes à temps partiel.

Col Gerry Blais: Les réservistes à temps plein bénéficient des mêmes services que les membres des Forces régulières. Les réservistes de classe A, comme nous les appelons, parquent certains jeudi soirs ou une fois par mois, et passent un week-end dans leurs unités. S'ils sont blessés dans le cadre de leur service militaire, ils obtiennent les mêmes services que les membres des Forces régulières. Cependant, si leur blessure survient dans le cadre de leur emploi civil, quand ils jouent au basket-ball dans leur stationnement ou dans d'autres circonstances, les services sont malheureusement bien plus limités. Nous leur offrirons tout le soutien que nous pouvons, mais nous ne sommes pas vraiment tenus de verser une aide financière dans le cas de pareilles blessures.

M. Bruce Hyer: Merci beaucoup.

Mes compatriotes aimeraient peut-être partager mon temps. C'était la seule question que j'avais.

Le président: Il reste encore trois minutes pour la présente intervention. Nous allons trop vite aujourd'hui.

[Français]

M. Réjean Genest (Shefford, NPD): Il me fait plaisir de rencontrer les représentants de nos trois forces armées, soit les forces militaires, marine et aérienne.

Vous savez que le gouvernement fait des compressions budgétaires. On a parlé de 5 p. 100 et maintenant, on parle de 10 p. 100. Les services que vous offrez, soit ceux de transition ou d'aide à la recherche d'un emploi après la carrière, seront-ils affectés? Avez-vous prévu une façon d'être aussi efficaces et d'offrir autant de services malgré ces réductions budgétaires? Il est certain que s'il y a des compressions, vous serez également affectés.

Cam Andrew Smith: Monsieur le président, je veux tout simplement noter qu'à ce jour, aucune décision n'a été annoncée par le gouvernement. Je vais donc en rester là.

[Traduction]

Le président: Merci.

Madame Mathysen, vous avez le temps de poser une question.

Mme Irene Mathysen: Colonel, dans votre exposé, vous avez indiqué qu'environ 300 employeurs sont inscrits au programme d'aide à la transition. J'ai trouvé cela remarquable et je me demande de qui il s'agit. Le savez-vous? Je sais qu'il en vient des secteurs public et privé. Quels genres d'emplois proposent-ils aux anciens membres des forces armées?

Col Gerry Blais: Ce sont des employeurs extrêmement variés. Par exemple, dans le secteur public, il y a un certain nombre de ministères, ainsi que le Corps canadien des commissionnaires et des services semblables.

Dans le secteur privé, c'est extrêmement varié. Il peut s'agir autant de petites entreprises d'électricité locales que de grandes banques à charte, comme la Banque TD, la Banque Royale et la Banque de Montréal. Il existe toute une gamme d'employeurs.

Le type d'emplois est tout aussi varié, allant des postes de gestion aux emplois de premier échelon. C'est très diversifié.

Cam Andrew Smith: J'ajouterais à cette liste le travail que nous accomplissons avec les entreprises canadiennes, que j'en suis arrivé à apprécier. Les compagnies de transport et de déménagement, certaines grandes entreprises d'entreposage et de distribution alimentaires et l'industrie des services financiers et bancaires prévoient une importante pénurie de main-d'oeuvre et cherchent des gens qui ne sont pas nécessairement des experts dans leur domaine. Elles sont à l'affût de compétences que presque tous les militaires d'un niveau supérieur à celui de caporal possèdent, comme des aptitudes en leadership, en organisation et en communications. Elles se font une joie d'enseigner à ces gens les rouages de la distribution, du transport ou de la finance. Ce qui les intéresse, ce sont les compétences en leadership que possèdent les personnes blessées ou en transition, car ce sont des denrées rares.

• (1605)

Le président: Merci beaucoup, amiral.

Nous laissons maintenant la parole à Mme Adams pour cinq minutes.

Mme Eve Adams (Mississauga—Brampton-Sud, PCC): Je vous sais gré de témoigner. J'aimerais, en particulier, profiter de l'occasion de vous remercier tous des services que vous rendez au pays et à vos concitoyens canadiens. Nous éprouvons un immense respect à l'égard du travail que vous accomplissez quotidiennement.

Pourriez-vous nous en dire plus au sujet des services offerts à certains des anciens combattants qui reviennent d'Afghanistan porteurs des plus graves blessures?

Cam Andrew Smith: Mais bien sûr. Ces blessures se classent essentiellement dans deux catégories: les blessures physiques et les préjudices mentaux.

Je traiterai d'abord des blessures physiques, et particulièrement de celles qu'ont subies les malheureux qui ont perdu des membres.

Le gouvernement a acheté récemment deux réseaux de réadaptation informatisés. Ce réseau, qui repose sur un environnement artificiel en 3D, aide les amputés à apprendre à composer avec leur perte. L'un se trouve à Edmonton, à l'hôpital Glenrose, et l'autre est ici, à Ottawa. Le gouvernement les a achetés expressément pour aider les gens à se remettre sur pied, au propre comme au figuré.

Nous disposons également du grand réseau de centres intégrés de soutien du personnel, que le colonel Blais dirige à l'échelle du pays. Ils constituent essentiellement un service de guichet unique destiné aux membres des forces armées et à leurs familles, offert par des gestionnaires de cas médicaux et des employés d'Anciens combattants. Comme l'intervention précoce figure parmi les principes fondamentaux de la Nouvelle charte des anciens combattants, la présence d'employés d'Anciens combattants dans les centres intégrés de soutien au personnel permet d'être sur place dès le départ pour aider les gens.

Pour ce qui est de la santé mentale, comme il faut admettre que bien des gens souffrant de blessures physiques éprouveront également des problèmes de santé mentale à un moment ou à un autre, nous offrons des centres de soins pour trauma et stress opérationnel. Il en existe sept au pays. On y offre de l'aide clinique et des services de santé non cliniques dans le cadre du programme

Soutien social; blessures de stress opérationnel, qui relève également du colonel Blais. Comme nous avons pu le constater, le traitement des préjudices mentaux doit, pour réussir, reposer bien souvent sur des interventions tant cliniques que non cliniques afin d'offrir un soutien holistique.

Mme Eve Adams: Je vous remercie, notamment pour l'attention particulière que vous accordez aux amputés. En fait, mon père est un double amputé, pas des suites de son service militaire, mais de problèmes médicaux. Vous avez tout à fait raison d'affirmer que la perte d'un membre constitue un poids psychologique énorme sur la personne concernée et sa famille.

Cam Andrew Smith: Pendant que les amputés cherchent à se rétablir, nous pouvons aussi modifier leurs résidences et leurs véhicules, en recourant aux fonds publics, pour les aider à mener une vie aussi normale que possible. Je fais remarquer ici que les secteurs public et non public peuvent tous les deux apporter du soutien à cet égard.

Mme Eve Adams: Ces derniers temps, nous avons doublé le nombre de cliniques pour traumatismes liés au stress opérationnel. Pourriez-vous nous donner des exemples de réussite découlant de ces initiatives?

Cam Andrew Smith: Je reviendrais à mes propos précédents concernant la décompression dans un tiers lieu à Chypre. J'ai eu la chance de voir personnellement ce processus à l'oeuvre il y a un peu plus d'un an. Les jeunes hommes et les jeunes femmes qui arrivaient en avion de Kandahar n'étaient pas autorisés à se rendre à leur chambre, à la piscine ou à la plage; ils allaient directement à une série de séances d'information sur les répercussions ou les aspects auxquels ils devraient faire face à leur retour du théâtre opérationnel. Lors de ces séances données par des pairs-conseillers de soutien social aux victimes de stress opérationnel, certains ont d'emblée levé la main pour indiquer qu'ils pourraient avoir besoin de consulter un spécialiste.

La même chose s'est produite à certaines cliniques TSO du pays. Quand je vois ce résultat, je considère que c'est une vraie réussite. Il montre que nous avons commencé à faire disparaître l'opprobre dont font malheureusement trop souvent l'objet les personnes atteintes de préjudices mentaux. Il nous reste encore du chemin à faire, mais nous progressons.

• (1610)

Le président: Merci beaucoup, madame Adams.

Nous laisserons maintenant la parole à M. Lizon pour cinq minutes.

M. Wladyslaw Lizon (Mississauga-Est—Cooksville, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie beaucoup, messieurs, de témoigner cet après-midi et de si bien servir votre pays.

La transition vers la vie civile constitue une question fort complexe, et je présume que chaque cas doit être évalué de façon distincte. Certaines personnes qui quittent l'armée reçoivent une pleine pension, et c'est à elles de décider si elle veulent continuer de travailler dans la vie civile. Cependant, d'autres quittent les forces armées pour des raisons de santé ou d'autres motifs. Elles ont peut-être participé à des missions, mais décident de ne plus faire partie des forces armées et de quitter prématurément le service militaire, avant de pouvoir réclamer leur pension. De quels services peuvent-elles se prévaloir pour les aider à passer d'une carrière militaire à la vie civile?

Cam Andrew Smith: Je présume, par votre question, qu'il s'agit de personnes physiquement aptes qui ne sont pas nécessairement blessées ou malades, mais qui ont choisi de retourner à la vie civile avant d'avoir servi dans les forces armées pendant 35 ans.

M. Wladyslaw Lizon: En effet.

Cam Andrew Smith: Le principal service de soutien qui s'offre à elles est le réseau de Service de préparation à une seconde carrière dont j'ai parlé. C'est un groupe de spécialistes qui offre des séminaires, des séances d'information et des symposiums sur la transition aux quatre coins du pays pour aider les gens à comprendre les prestations et les allocations auxquelles ils ont droit dans leur situation. Ils donnent également des séances sur la rédaction de curriculum vitae et la préparation aux entrevues d'emploi. Souvent, des spécialistes des sciences sociales assistent aux activités pour aider les participants à effectuer la transition mentale entre l'environnement bien structuré des forces armées et la vie civile. Ces séances ont lieu fréquemment tout au long de l'année. C'est le principal mécanisme de soutien en place.

M. Wladyslaw Lizon: Quand on choisit un métier, que ce soit dans le domaine militaire ou non, on ne se prépare généralement pas dès le départ à la fin de sa carrière.

Dans le contexte des forces armées, quand une personne commence son service militaire, on connaît la date de son entrée en service et sait que cette carrière prendra fin un jour. Comment préparez-vous les gens à ce moment? Intervient-on tôt au cours de leur carrière? Je sais que l'armée prévoit toujours longtemps d'avance et est bien organisée. Savez-vous si, au cours du service militaire, on informe les gens des difficultés qu'ils pourraient rencontrer à la fin de leur carrière, qu'ils quittent prématurément l'armée ou qu'ils accomplissent leur service militaire jusqu'à la fin?

Cam Andrew Smith: J'aurais quelques mots à dire à ce sujet.

Tout d'abord, tous savent qu'Anciens combattants Canada est là. Nous avons prévu une transition en douceur vers ce ministère en cas de besoin. C'est une facette de la question.

Nous offrons également le programme de services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire, et ce, dans toutes les bases et escadres du pays. Ce programme permet d'aider les gens à planifier leurs finances et leur avenir.

De plus, dans bien des métiers, il est possible d'accorder des équivalences civiles pour un grand nombre des formations que nous donnons, grâce aux organismes professionnels provinciaux compétents qui peuvent aider les gens à effectuer la transition à la fin de leur carrière militaire.

• (1615)

M. Wladyslaw Lizon: D'accord.

Dans votre exposé, vous avez indiqué, à la page 6, que le programme aide ceux qui veulent se prévaloir de la priorité

d'embauche dans la fonction publique. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Cam Andrew Smith: Certainement.

Je demanderai au colonel Blais de compléter mes explications dans un instant, mais sachez que les personnes libérées pour raisons médicales sont admissibles à la priorité d'embauche dans la fonction publique, dans la mesure où elles satisfont aux critères de qualification pour l'emploi convoité.

De plus, le personnel des unités de soutien intégré du personnel les orientera et les aidera à postuler ces postes.

Colonel Blais, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

Col Gerry Blais: Certainement.

Les personnes qui seront libérées pour raisons médicales en sont avisées six mois d'avance. Elles ne peuvent demander une priorité d'embauche qu'une fois libérées, mais pendant cette période de six mois, dès que nous apprenons qu'elles seront libérées, nous leur envoyons une lettre sur les programmes dont elles peuvent se prévaloir.

Nous y parlons de la priorité d'embauche et leur expliquons en détails les possibilités qui s'offrent à celles. Nous les aidons à se préparer aux entrevues et à suivre les formations dont elles pourraient avoir besoin pour se qualifier dans le domaine qui les intéresse. Nous les aidons également dans le cadre du processus de demande au moment de leur libération.

Le président: Merci beaucoup, messieurs.

Nous accordons maintenant la parole à Mme Papillon pour cinq minutes.

[Français]

Mme Annick Papillon (Québec, NPD): Merci, monsieur le président.

J'aimerais tout d'abord remercier nos témoins de s'être déplacés afin d'être parmi nous aujourd'hui.

Cette question de la transition à la vie civile est très intéressante. La base militaire de Valcartier est située tout près de chez moi. Je suis allée rencontrer des gens de cette base militaire à quelques reprises. Ils ont souligné plusieurs fois le manque évident de ressources pour les militaires. En outre, lorsqu'ils sont libérés du service et qu'ils retournent sur cette base militaire aux endroits qu'ils connaissent, il arrive souvent qu'on ne puisse pas les relocaliser parce qu'ils sont devenus des anciens combattants et que les ressources ne sont pas si faciles que cela à trouver. C'est ce qu'ont souligné les gens de la base militaire. De plus, dans un reportage de l'émission *Enquête*, on déplorait le manque de ressources humaines sur les bases militaires.

J'aimerais entendre vos commentaires à propos du manque de collaboration et de coordination entre les programmes d'aide à la transition du ministère de la Défense nationale et Anciens Combattants Canada.

Cam Andrew Smith: Monsieur le président, comme je l'ai mentionné auparavant, nous travaillons très étroitement avec le ministère des Anciens Combattants au niveau stratégique et au niveau tactique.

Je n'accepte pas la notion voulant qu'il y ait un certain conflit entre les deux. On travaille extrêmement bien ensemble. Je cite à titre d'exemple le fait qu'à l'intérieur de toutes les unités intégrées au chapitre du soutien du personnel à travers le pays, on a des membres du ministère des Anciens Combattants qui sont entièrement intégrés au personnel du PCEMI

Mme Annick Papillon: Plus spécifiquement, il manque déjà de spécialistes en matière de soins de santé pour les militaires et il en manque aussi dans le système de santé public canadien. Il est donc certain et compréhensible qu'il en manque également sur les bases militaires, mais c'est aussi évident qu'il y a des répercussions à cet égard auprès des anciens combattants. Si les ressources sont réduites, comment allez-vous être en mesure de garantir les services auprès des anciens combattants?

• (1620)

Cam Andrew Smith: Si je prends le cas spécifique des spécialistes en santé mentale, on constate qu'il y a une pénurie à travers le Canada. On a le même défi que d'autres communautés, à savoir de trouver des spécialistes en santé mentale.

[Traduction]

C'est une question difficile à résoudre, même si on a de l'argent, parce qu'il manque de spécialistes en santé mentale. Nous continuons de travailler chaque jour pour combler le vide.

[Français]

Mme Annick Papillon: C'est effectivement une réalité qu'il y a des problèmes qui touchent toute la population. Toutefois, chez les militaires, on sait que suite à ce qu'ils ont vécu, ces risques sont plus élevés et cela peut justement être problématique. D'ailleurs, je pense à un cas survenu à la base de Valcartier où un jeune homme n'a pas pu trouver les ressources nécessaires et, malheureusement, il s'est suicidé. Je me demande jusqu'à quel point on va s'orienter pour investir dans des ressources plus spécifiques en matière de soins de santé pour les anciens combattants? On a justement fait une visite à l'hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue et on a bien vu qu'il y avait là une liste d'attente de gens qui ont besoin d'avoir des soins de santé. Je pense que ce serait là un investissement très intéressant.

Cam Andrew Smith: Premièrement, l'hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue est un hôpital géré par le ministère des Anciens Combattants et non par les Forces canadiennes.

[Traduction]

Si les personnes qui se trouvent au centre de soins pour trauma et stress opérationnel d'Ottawa avec des problèmes de santé mentale ont besoin d'aide, elles verront un spécialiste dans un délai de six à huit semaines. Au Canada, cette attente est de 12 à 18 mois pour la population en général. Je peux donc vous affirmer que les soins médicaux offerts au personnel des forces armées sont sans égal au pays. Je suis heureux que cette déclaration figure au compte rendu.

Le président: Merci beaucoup, madame Papillon.

Je laisse maintenant la parole à M. Anders pour cinq minutes.

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC): On entend parfois parler de la possibilité d'établir certaines mesures pour offrir en priorité les postes disponibles au gouvernement fédéral aux anciens combattants qui quittent les forces armées et qui veulent réorienter leur carrière. Des programmes de promotion sociale sont en place depuis des années pour faire avancer la carrière d'autres groupes d'employés ou pour accroître la représentation de groupes auparavant sous-représentés au sein de la fonction publique. J'ai souvent entendu dire dans les corridors du Parlement que les postes de la fonction

publique devraient être offerts en priorité aux membres qui quittent les forces, ici, à Ottawa, ou ailleurs au pays. Je trouve que c'est une idée innovatrice et intéressante. Les anciens combattants ont mis leur vie en péril et ont sué sang et eau pour ce pays, alors je crois que c'est une solution tout à fait sensée.

J'aimerais savoir ce que vous pensez de cette idée d'accorder en priorité les postes gouvernementaux aux anciens combattants?

Cam Andrew Smith: Pour revenir à ce que je disais à propos des initiatives de soutien que nous menons en collaboration avec des entreprises canadiennes, je vous répondrais que les membres des Forces canadiennes bénéficient, du grade de caporal aux grades supérieurs, d'une formation, d'une éducation et d'un perfectionnement professionnel continu, des connaissances qu'ils sont appelés à mettre en pratique régulièrement. Ils seraient donc des candidats tout indiqués pour occuper des postes de direction et assumer des fonctions décisionnelles dans différents domaines professionnels, tant au gouvernement fédéral qu'ailleurs. Si le gouvernement voulait explorer cette possibilité, par l'entremise de RHDC ou d'une autre entité, nous serions certainement prêts à collaborer avec lui.

• (1625)

M. Rob Anders: J'en ai entendu parler quelques fois. J'ai toujours pensé que c'était une excellente idée et je l'ai soutenue chaque fois qu'elle a été évoquée. C'est intéressant d'avoir votre point de vue.

Merci. Je n'ai pas d'autres questions.

Le président: Voulez-vous partager votre temps avec M. Storseth?

M. Rob Anders: Bien sûr.

Le président: Allez-y, monsieur Storseth.

M. Brian Storseth: Merci beaucoup, monsieur le président. Merci également à M. Anders pour sa générosité.

Je veux d'abord parler de la dernière opération Mobile en Libye. Je voulais vous remercier pour l'excellent travail que vous avez fait avec les Forces canadiennes à l'égard du soutien aux familles. C'était merveilleux de voir toute l'aide que les militaires ont apportée aux conjoints et conjointes et aux familles sur la base. Ils les ont aidés à traverser une période difficile. Je voulais avoir la chance de vous le dire.

Aussi, une des choses qu'on entend souvent dans des endroits comme Cold Lake, où il faut s'en remettre aux médecins civils pour palier le manque de médecins militaires, c'est que le fardeau administratif est plutôt lourd, en ce sens qu'il y a toutes sortes de formulaires à remplir et de processus précis à suivre selon les circonstances. Les médecins civils ne veulent pas toujours s'encombrer de ces tâches administratives. Y aurait-il un moyen de sensibiliser les médecins civils pour les aider à comprendre ces formalités? Est-ce qu'on tente de mieux informer les intervenants à ce sujet, afin de faciliter les choses aux membres en service?

Brigadier-général Fred Bigelow (directeur général, Services de soutien au personnel et aux familles, ministère de la Défense nationale): Pour être bien clair, est-ce que vous parlez du soutien aux familles ou du soutien aux membres?

M. Brian Storseth: Je parle des membres des Forces canadiennes.

Bgén Fred Bigelow: Les difficultés que nous rencontrons ont à voir avec les familles qui doivent traiter avec les autorités médicales provinciales. La prestation des soins de santé pose des problèmes.

Toutefois, j'aimerais que vous précisiez votre question. Pour être bien honnête, ayant pu voir comment fonctionnent les choses des deux côtés, je peux vous dire qu'il est beaucoup plus facile pour les membres des Forces canadiennes d'obtenir des soins qu'il ne l'est pour les citoyens canadiens ordinaires qui doivent recourir aux services provinciaux. Je ne suis pas certain de bien comprendre votre question.

M. Brian Storseth: À Cold Lake, le problème, c'est qu'il manque de médecins militaires. Peut-être que la question relève davantage du ministère des Anciens Combattants, notamment en ce qui concerne ceux qui s'appêtent à quitter les Forces et qui doivent entre autres remplir tous les formulaires pertinents. Les médecins hésitent souvent à se lancer dans cette entreprise. C'est ce qu'on nous dit, et les familles nous l'ont aussi souvent fait savoir.

Le secrétaire parlementaire a parlé des questions de santé mentale et des cliniques que nous avons. Je pense que les mesures qui ont été prises sont très importantes pour les membres des communautés rurales, comme ceux qui servent à Cold Lake, car ils n'ont pas à faire deux heures de route pour obtenir des services. Mais peut-on espérer que d'autres mesures soient prises en ce sens, pour qu'il y ait encore plus de services offerts dans ces régions?

Une des plus grandes difficultés pour les membres de Cold Lake souffrant d'un trouble de stress post-traumatique, c'est qu'Edmonton se trouve à trois heures de route. Le processus d'entrevue peut s'avérer assez angoissant pour eux, alors ils passent la nuit là-bas. Puis ils doivent encore faire trois heures de route pour revenir à la maison. Il y a des coûts rattachés à cela. C'est quelque chose qui pose problème. A-t-on envisagé certaines solutions à cet égard?

Cam Andrew Smith: Quand j'ai visité quelques-unes des cliniques de traitement des blessures de stress opérationnel, j'ai été très heureux d'apprendre qu'on travaillait activement à l'expansion des services de télémédecine. C'était du nouveau pour moi. C'est avec un scepticisme bienveillant que j'ai approché la chose, mais des praticiens m'ont eux-mêmes affirmé qu'il s'agissait d'une façon très efficace de faire des consultations par vidéoconférence dans un environnement sécurisé. Cela permet aux personnes souffrant de troubles de santé mentale d'obtenir l'aide dont elles ont besoin à distance, et cela évite aux habitants des régions éloignées ou rurales du pays de faire autant de route, comme vous l'avez dit. Je pense que c'est une avenue tout à fait prometteuse. Elle contribuera certainement à disséminer toute l'expertise dont nous disposons.

Pour ce qui est des médecins, nous pouvons, par l'entremise des Services de santé des Forces canadiennes — qui relèvent aussi de moi —, faire appel à un entrepreneur privé pour obtenir les services de professionnels de la santé au besoin.

• (1630)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Anders, malheureusement, l'horodateur va indiquer que votre temps est écoulé depuis un bon moment. En réalité, M. Storseth n'a pas utilisé tout son temps de parole. Nous allons mettre une note pour expliquer le mieux possible ce qui s'est passé.

La parole est donc au NPD. M. Stoffer est ici. Je présume que vous voudriez poser au moins une question avant la fin de la journée.

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD): Non, je n'ai pas de question, seulement un commentaire.

Merci, amiral, et merci à tous ceux qui ont organisé cette rencontre qui a eu lieu il y a quelque temps à l'édifice Nortel. J'ai vu cela comme un nouveau début, une nouvelle façon d'aborder différents dossiers. Je sais que l'épouse de l'amiral Maddison a été très

éloquente d'ailleurs à l'occasion de cette rencontre. Je vous souhaite la meilleure des chances. Il y aura de nombreuses embûches en cours de route, mais je vous remercie de m'avoir permis d'être là. C'était très aimable à vous.

Le président: Nous vous écoutons, madame Mathysen.

Mme Irene Mathysen: Merci, monsieur le président.

J'aimerais revenir sur la question que j'ai posée tout à l'heure sur les employeurs et l'emploi.

Je sais que l'adaptation ne se fait pas toujours bien; il arrive que les gens commencent un emploi, mais que cela ne fonctionne pas vraiment. Avez-vous des données sur le taux de réussite des personnes quittant le service militaire pour entreprendre une carrière civile ou une carrière au sein de la fonction publique?

Cam Andrew Smith: Pourriez-vous préciser la question? Faites-vous référence aux membres qui quittent les Forces pour des raisons médicales ou pour des raisons diverses?

Mme Irene Mathysen: Pour des raisons diverses, je dirais.

Cam Andrew Smith: C'est difficile à dire, car nous n'assurons pas vraiment de suivi auprès des membres qui quittent les Forces pour des raisons autres que médicales. Ceux qui partent volontairement — et il peut y en avoir plus de 2 000 par année — le font soit parce qu'ils arrivent à la fin de leurs 35 années de service, soit parce qu'ils veulent se trouver un emploi ailleurs. Je partirais de l'hypothèse qu'ils ont droit à leur pleine pension ou qu'ils cherchent du travail ailleurs. Cela pourrait donner une bonne idée du taux de réussite des membres qui quittent volontairement les forces.

Notre attention est vraiment tournée vers ceux qui quittent les forces pour des raisons médicales. Nous tentons de les aider à cheminer facilement vers d'autres horizons s'ils sont en mesure de travailler. Sinon, nous les dirigeons vers les services de réadaptation professionnelle offerts par le RARM pour les aider à se remettre sur pied, ou encore nous les confions aux soins du ministère des Anciens Combattants, qui les aidera aussi à demeurer sur le marché du travail.

Mme Irene Mathysen: Merci.

On soulève parfois le problème de l'itinérance chez les anciens combattants. Nous savons que cela existe, mais sans savoir exactement de quoi il en retourne. Vous êtes vous penchés sur la question? Est-ce que c'est un facteur qu'on prend en compte quand les membres quittent le service militaire?

Cam Andrew Smith: J'en ai discuté rapidement avec mon coprésident du conseil de direction ACC-MDN, M. Keith Hillier. C'est un enjeu qui relève du ministère des Anciens Combattants. C'est évidemment un problème qui nous préoccupe, mais cela ne fait pas partie de notre mandat.

Mme Irene Mathysen: Je présume toutefois que les personnes qui auront du mal à réintégrer la vie civile ou qui vont finir dans la rue doivent présenter des signes de stress avant-coureurs. Est-il possible de garder l'oeil ouvert de ce côté? Autrement dit, pouvons-nous prévoir s'il faudra suivre de plus près certaines personnes?

Cam Andrew Smith: La nouvelle politique que nous avons mise en place il y a un peu plus d'un an, que nous appelons maintenant « transition complexe », vise précisément à reconnaître les personnes qui ont des besoins complexes, que ce soit au point de vue médical, professionnel ou psychosocial, de façon à ce qu'on intervienne rapidement auprès d'elles et qu'on leur donne tout le soutien médical, social et familial nécessaire pour qu'elles aient la confiance voulue pour aller de l'avant.

•(1635)

Mme Irene Mathysen: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

C'est à vous, monsieur Lobb. Vous avez cinq minutes.

M. Ben Lobb (Huron—Bruce, PCC): Merci, monsieur le président.

Ma première question porte sur le commentaire de Mme Mathysen, c'est-à-dire sur le suivi du taux de chômage parmi les anciens combattants ou les membres qui ont quitté depuis peu les Forces canadiennes. Vous nous avez dit que lorsqu'il s'agissait d'un départ volontaire, aucun suivi n'était effectué, et vous nous avez donné les raisons expliquant cette façon de faire.

Croyez-vous qu'il serait utile que le ministère des Anciens Combattants et les Forces canadiennes collaborent pour effectuer un certain suivi à cet égard, qu'il s'agisse d'un départ pour des raisons médicales ou d'un départ volontaire, afin de voir combien de temps il leur faut pour se trouver un emploi? Est-ce que cela pourrait être utile? Aimerez-vous que de tels indicateurs soient disponibles, pour que vous sachiez, et pour que les Canadiens le sachent, si les mesures en place fonctionnent ou non?

Cam Andrew Smith: C'est une question intéressante. Est-ce que cela pourrait être utile? Notre mandat ne prévoit pas vraiment de recueillir ce genre d'information après leur départ. Serait-ce utile? Je croirais que oui.

Qui devrait s'en charger? J'imagine que ce serait la prochaine question à se poser. Est-ce que cela relève d'Anciens Combattants Canada? Par définition, tous les membres des Forces canadiennes deviennent des anciens combattants après leur départ. Mais cela ne signifie pas nécessairement qu'ils auront besoin des services du ministère.

Serait-ce utile? J'imagine, mais je ne sais pas à quel point. Les gens aujourd'hui sont de plus en plus nombreux à réorienter leur carrière deux ou trois fois, alors il pourrait être bon de savoir quel pourcentage des membres des Forces canadiennes réussissent à se forger une deuxième carrière au sein de l'industrie privée.

M. Ben Lobb: D'accord.

Dans votre domaine de spécialité, vous travaillez évidemment très étroitement avec Anciens Combattants Canada. Vous avez vu beaucoup d'hommes et de femmes faire la transition vers Anciens Combattants Canada au cours des dernières années, des hommes et des femmes qui ont probablement adhéré au programme d'allocation pour perte de revenus.

La semaine dernière, à Oshawa, nous avons rencontré Wayne Johnston de l'organisme Wounded Warriors. Il nous a dit qu'il était pratiquement impossible pour les anciens combattants d'être admissible au programme d'allocation pour perte de revenus. S'est-il mal exprimé, ou y a-t-il vraiment un problème à cet égard à Anciens Combattants Canada?

Cam Andrew Smith: Je connais très bien M. Johnston. C'est un homme extrêmement charismatique, comme vous l'avez sans doute constaté.

Je pense que le programme d'allocation pour perte de revenus est un très bel exemple des mesures que prend le gouvernement pour offrir une protection supplémentaire aux personnes qui ont été blessées en service et qui sont incapables de travailler. La première protection dont ils disposent est offerte par le programme de réadaptation professionnelle de l'assurance invalidité prolongée du RARM, dont j'ai parlé tout à l'heure et qui est financé par le

gouvernement. Tous les employés de la fonction publique, de la GRC et des Forces canadiennes bénéficient d'un programme d'assurance invalidité financé par le gouvernement du Canada. Cependant, les membres de la GRC et les employés de la fonction publique n'ont pas accès à cette protection supplémentaire qu'offre le programme d'allocation pour perte de revenus.

Pour être admissible au programme d'allocation pour perte de revenus, il faut démontrer être dans l'incapacité de travailler après avoir épuisé les prestations de l'assurance invalidité prolongée du RARM et être retourné au travail pendant un certain temps. Mine de rien, il y en a chaque année. Je n'ai pas de statistiques avec moi à savoir combien de personnes ont droit à l'allocation pour perte de revenus dans de telles circonstances, mais Anciens Combattants Canada pourrait certainement vous donner cette information.

Les membres qui quittent les forces volontairement et qui découvrent plus tard qu'un trouble ou une blessure liée à leur service les empêche de travailler peuvent aussi être admissibles à l'allocation pour perte de revenus. Ils ne sont plus admissibles à l'assurance invalidité prolongée du RARM. Ils sont donc automatiquement pris en charge par le programme d'allocation pour perte de revenus d'Anciens Combattants Canada, qui devient en quelque sorte l'équivalent du programme du RARM.

Je n'ai aucun doute que le programme d'allocation pour perte de revenus est un outil efficace pour ceux qui en ont besoin.

•(1640)

Le président: Je vous prie d'être très bref, monsieur Lobb.

M. Ben Lobb: Oui.

Je suis sûr que les Forces canadiennes ont fait des projections. Pourriez-vous dire au comité quelles sont vos projections pour ce qui est du nombre d'hommes et de femmes ayant servi en Afghanistan au cours des dix dernières années qui souffrent d'une blessure de stress opérationnel ou d'un trouble de stress post-traumatique? Qu'est-ce que vous disent vos projections actuelles?

Cam Andrew Smith: C'est une excellente question, monsieur le président. Les prévisions ne sont pas une science exacte. Comme nous l'avons constaté, c'est d'abord parce que les blessures de stress opérationnel sont latentes et qu'elles ne se révèlent souvent que 12, 24 ou 36 mois après le retour d'Afghanistan. Nous suivons les taux de très près. Nous menons beaucoup de recherches pour avoir une meilleure idée du nombre de militaires souffrant de BSO.

Il me paraît raisonnable de penser que le nombre de militaires touchés va augmenter. Notre expérience en Bosnie l'a montré. Je pense que les effets latents de la mission en Afghanistan sur la santé mentale ne seront pas bien connus avant deux, trois ou quatre ans. Je pense qu'il est trop tôt pour répondre à la question.

M. Ben Lobb: Mais envisage-t-on un taux de 5 ou de 50 p. 100?

Cam Andrew Smith: Ce sera plus près de 5 que de 50 p. 100.

Le président: Merci beaucoup. Les séries de questions sont maintenant terminées.

Étant donné qu'il nous reste un peu de temps, je vais faire usage du privilège de la présidence et poser une question. Ça n'arrive pas souvent, parce que nous manquons de temps en général.

Tout d'abord, j'espère que vous avez remarqué les plaques et les gravures posées sur les murs. Nous nous plaçons à penser que c'est notre salle de réunion, même si d'autres comités l'utilisent parfois. Nous sommes très heureux de montrer notre reconnaissance et notre soutien envers les forces. La GRC est bien sûr représentée.

Je voulais simplement le souligner. J'ai remarqué que ces décorations attireraient votre attention.

Concernant l'aspect médical, j'espère que vous serez à Greenwood cet été pour l'ouverture du nouveau centre médical. Les forces sont très enthousiastes à l'idée de collaborer pour regrouper les services qui étaient donnés dans trois vieux bâtiments. On a très hâte de voir le résultat.

Ma question porte sur le soutien des pairs. Dans une session précédente il y a deux ou trois ans, des témoins nous ont beaucoup intrigués en parlant de décompression. La semaine dernière, les témoins de Montréal ont aussi parlé de soutien des pairs. D'anciens militaires participent activement aux démarches pour créer des liens avec les sans-abris ou d'autres gens.

Pouvez-vous dire dans quelle mesure le soutien des pairs fonctionne? Nous avons beaucoup entendu parler de décompression. Est-ce une stratégie qui porte des fruits? Fait-on des progrès à cet égard?

Cam Andrew Smith: Monsieur le président, je vais donner une réponse générale. Le colonel Blais pourra ensuite compléter mes remarques.

Concernant le soutien des pairs, je pense que nous sommes des chefs de file à bien des égards dans la société canadienne.

Je pense spontanément à deux programmes: les coordonnateurs de soutien et le bureau des conférenciers conjoints du SSBSO, dont le colonel Blais pourra parler plus en détail dans un moment; et ESPOIR, qui signifie empathie et soutien par des pairs offrant une invitation au réconfort.

Ceux qui ont vécu la terrible épreuve de la perte prématurée d'un être cher, qui est souvent le conjoint ou un enfant, souhaitent aider les gens qui viennent de subir le même sort. C'est de plus en plus populaire. Bien des personnes qui le souhaitent et qui en sont capables peuvent aider ceux qui traversent un deuil. Par l'entremise d'Internet, nous facilitons l'accès à ce programme qui vise à mettre les gens en contact.

Le programme donne d'excellents résultats. J'ai assisté à plusieurs colloques et conférences, et les gens affirmaient que le soutien des

pairs les avait beaucoup aidés. Certaines personnes ne savaient simplement pas où obtenir de l'aide. Elles n'arrivaient pas à sortir du lit, à cause de la tristesse qui les affligeait. Le fait de pouvoir parler avec quelqu'un ayant vécu un deuil s'est avéré une ressource inestimable.

Je demanderais au colonel Blais de parler du programme SSBSO. Je pense qu'il s'agit d'un autre succès qui continue de prendre de l'importance.

● (1645)

Col Gerry Blais: Comme l'a dit l'amiral, le soutien des pairs constitue souvent et avant tout la clé à ce que les gens reçoivent des soins. Pour reprendre ce qu'a dit l'amiral dans l'exposé, c'est inhérent à notre domaine que nos collègues qui ont besoin d'aide ne veuillent pas se manifester. Mais si un collègue affirme qu'il est très important de consulter son médecin, de prendre ses médicaments, etc., on est bien plus susceptible de trouver l'équilibre dont on a besoin.

Le programme remporte un tel succès que nous avons lancé un autre réseau pour les militaires qui ont subi une blessure physique, surtout les amputés, ceux qui ont été blessés à la colonne vertébrale et ceux qui ont perdu la vue. Un réseau s'adresse à certains blessés graves, et nous avons demandé à des anciens combattants de s'occuper de certains militaires qui venaient de se faire amputer. Nous avons même établi un partenariat avec l'association paralympique canadienne pour que des athlètes paralympiques montrent à ces militaires qu'ils peuvent encore atteindre nombre d'objectifs. À ce point de vue, les programmes ont une valeur inestimable.

Le président: Merci beaucoup.

Au nom du comité, merci beaucoup de votre présence, de vos réponses très claires et de vos explications sur votre travail. Nous vous remercions de ce que vous faites pour le Canada.

Des voix: Bravo!

Le président: Nous allons suspendre la séance quelques minutes, puis nous passerons aux questions de régie interne.

[La séance se poursuit à huis clos.]

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>